

## REGLEMENT INTERIEUR DU CAMPING

### Conditions d'admission :

Pour être admis à pénétrer, à s'installer sur le terrain de camping, il faut y avoir été autorisé par le gestionnaire ou son représentant. Le port du bracelet est obligatoire dans l'enceinte du camping. Le fait de séjourner dans le camping implique l'acceptation du présent règlement, et l'engagement de s'y conformer. Toute infraction pourra entraîner l'expulsion de son auteur. En cas de faute grave, la direction pourra avoir recours aux forces de l'ordre.

### Réception :

En basse saison, nous vous accueillons de 9h à 12h et de 13h à 18h30 (19h en juillet et en août). Les arrivées se font à partir de 13h et les départs sont impérativement avant 12h, sauf en cas de départ tardif jusqu'à 17h en basse saison si l'emplacement n'est pas réservé et moyennant un supplément de 8€. Au-delà, une nuit supplémentaire sera facturée.

### Silence :

Le silence doit être respecté à partir de 22h (23h en cas d'animation organisée par le camping). Les usagers sont priés d'éviter toute discussion ou action pouvant gêner les voisins.

### Sécurité :

- Vol : la direction ne peut être tenue responsable en cas de vols. Le campeur garde la responsabilité de sa propre installation et de ses propres biens.
- Aire de jeux : les enfants sont sous la responsabilité des parents.
- Piscines : dans les piscines comme sur les toboggans, les enfants sont sous la surveillance des parents. Le port du short est interdit dans l'enceinte du parc aquatique. Les jeux gonflables ne sont pas autorisés dans les bassins. Il est interdit de plonger, de sauter, de courir sur les bords de la piscine, ainsi que de fumer, manger et boire dans l'enceinte du parc aquatique.

Animaux : Les chiens sont acceptés dans le camping (il en va de même pour les locations) à condition qu'ils soient tenus en laisse, y compris sur l'emplacement. Les clients sont aussi priés de ne jamais laisser leur compagnon seul sur l'emplacement et de ramasser leurs éventuels « oublis ». Des sacs sont mis à disposition à la réception. Les chiens de catégorie 1 ou 2 ne sont pas acceptés dans le camping. Un carnet de vaccination pourra être demandé à votre arrivée.

Visiteurs : Tous les visiteurs reçus par les campeurs doivent se présenter à la réception et payer le tarif en vigueur, dans la limite de 10 personnes par emplacement ou par location.

Accès au camping : La barrière de l'accès principal du camping est fermée chaque soir à 22h jusqu'à 7h. Il n'est pas possible de quitter le camping en voiture avant 7h. En dehors des horaires d'ouverture, les véhicules doivent être stationnés à l'extérieur du camping. L'accès aux emplacements se fait par un portillon dont le code vous est fourni à votre arrivée par la réception. En cas d'arrivée tardive, merci de respecter les règles de calme sur le camping.

Par précaution de sécurité, nous vous prions de ne pas dépasser une vitesse de 10km/h dans le camping.

Tenue des installations : Les ordures ménagères doivent être déposées dans les poubelles. Le camping s'inscrit dans une démarche écologique, ainsi merci de trier vos déchets. Le campeur s'engage à tenir son emplacement propre et à le rendre dans son état initial.

En cas de non-respect du règlement intérieur (nuisances sonores ou autre), la Direction se réserve le droit d'écourter votre séjour, sans remboursement.